

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES POUR LA CULTURE (FNCC)

DELIBERATION N° **DELIB-2022-078**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET

Créée en 1960 à l'initiative de différents maires, la Fédération nationale des communes pour la Culture (FNCC) rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes et groupements de communes, métropoles, départements et régions.

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontres entre élus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La FNCC signe une convention triennale avec le ministère de la Culture depuis 1995, instaurant ainsi un dialogue suivi avec l'Etat. Agréée organisme de formation des élus territoriaux depuis le 1er juillet 1994 par le ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC met en place des groupes de travail qui élaborent, en concertation avec les professionnels, des propositions concrètes. Elle met en ligne une revue mensuelle électronique, la Lettre d'Echanges, qui traite de l'ensemble des sujets de l'actualité culturelle, ainsi qu'un billet hebdomadaire, Culture à Vif.

Compte tenu de l'intérêt que présente la FNCC pour le développement de la politique culturelle de la Ville, en termes de partage d'expériences, de renforcement des compétences et de mise en réseau, il est proposé que la ville de Mondeville adhère à cette association pour l'année 2022, pour une cotisation annuelle de 204 €.

Par conséquent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Mondeville à la FNCC ;
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation de 204 € pour l'année 2022,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT